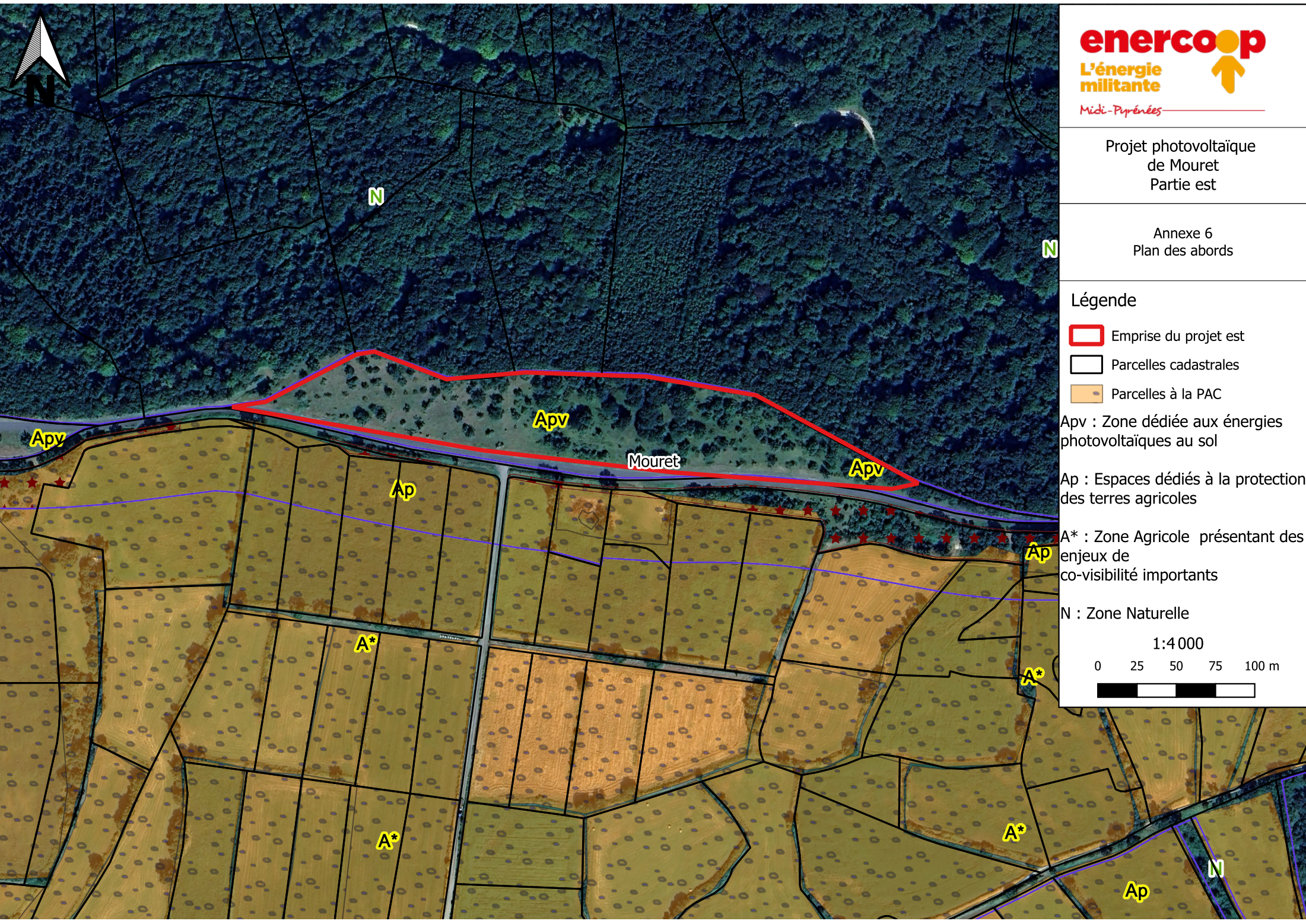




Projet photovoltaïque
de Mouret
Partie est

Annexe 6
Plan des abords

Légende

- Emprise du projet est
- Parcelles cadastrales
- Parcelles à la PAC

Apv : Zone dédiée aux énergies
photovoltaïques au sol

Ap : Espaces dédiés à la protection
des terres agricoles

A* : Zone Agricole présentant des
enjeux de
co-visibilité importants

N : Zone Naturelle

1:4 000

